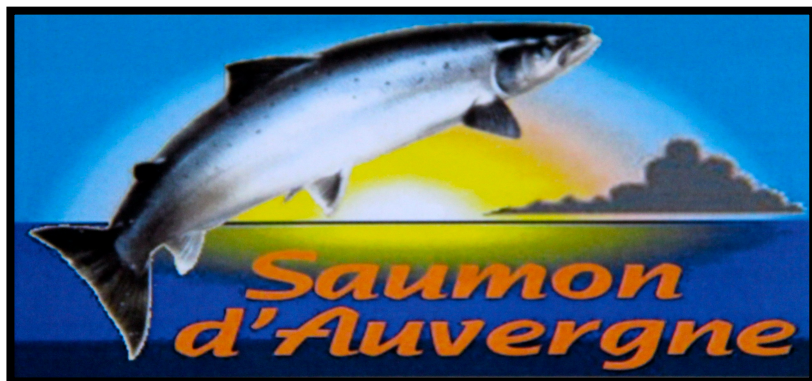




Décembre 2013

Numéro 34

Magazine d'information et de liaison édité par

L'Association Protectrice du Saumon Loire-Allier

Fondée en 1946 - Agréée au titre de l'environnement en 1999

Directeur de publication Louis SAUVADET - Dépôt légal en Préfecture du Puy de Dôme

Siège Social : 14 rue PONCILLON - 63000 CLERMONT-FERRAND © APS 2002 – Droits réservés

Site internet : apsaumon.com

Editorial

Ce bulletin aborde les désaccords existant entre des Organismes gouvernementaux et des puissantes ONG au sujet des pêches commerciales du saumon sauvage en mer. Ces problèmes nous concernent directement. Chaque nation doit se conformer à des règles générales en les respectant elles-mêmes et en les préconisant aux autres nations. Il ne faut en aucun cas se permettre des comportements de prédateurs sauvages et simultanément demander par contre des efforts aux Groenlandais ou aux Féroïens. Cette règle doit s'appliquer aux simples riverains, pêcheurs, scientifiques, etc... touchant de près à la ressource saumon. Il ne sera possible de restaurer les populations de saumons sauvages dans les rivières à des niveaux originels qu'avec un minimum de règles communes suivies par tous. C'est une condition nécessaire.

Les fêtes de fin d'année sont l'occasion de partager des moments de convivialité. Nul doute que le saumon sera un des plats les plus présents pour les repas. La production alimentaire industrielle pose quelques soucis de qualité et ses impacts sur l'environnement sont conséquents. Un des défis est de garder des références dans tous les domaines. Il est important que ces références soient très diverses : qualitativement, géographiquement et génétiquement. Ce sont des préalables pour avoir une société équilibrée et soutenable pour le futur. Les pages 3 et 4 abordent ces quelques questions.

Une nouvelle séquence – « **le plan saumon ou PLAGEPOMI (1) pour 2014-2019** – qui précisera des nouvelles mesures de gestion pour les cinq années à venir ». Elles ont été adoptées après consultations auprès des Régions, des établissements publics, des administrations, des commissions locales de l'eau, du conseil scientifique, des représentants d'usagers et des associations. La DREAL (2) pilote ce plan saumon. Elle nous a sollicité ; nous nous sommes exprimés ; vous retrouverez l'essentiel de nos observations en pages 5 et 6. Ce plan sera présenté après une consultation finale auprès du grand public.

Enfin, pour préserver la ressource saumon sauvage, il est nécessaire que l'accès de l'Océan aux zones de frayères (et vice-versa) soit possible d'où beaucoup de travaux avec des conséquences financières. Cela concerne en priorité les barrages, mais quelquefois le problème est autre, exemple : le bassin de la rivière South Esk en Ecosse. Nombreuses sont les rivières où les promeneurs se demandent si ces investissements financiers sont judicieux. Ils ignorent souvent les préjudices importants causés à l'environnement à partir des trente glorieuses. Ces travaux de préservation concernent des bassins fluviaux situés de part et d'autre de l'Atlantique, essentiellement dans les nations industrielles de la zone Sud de l'aire de répartition du saumon atlantique.

Toute l'équipe en charge de notre association, souhaite à toutes et tous (adhérents, sympathisants, lecteurs) une très bonne année 2014.

Louis SAUVADET

(1) PLAGEPOMI = Plan de gestion des poissons migrateurs.

(2) DREAL = Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Le saumon un patrimoine, une valeur économique pour l'Auvergne

Dans ce numéro :

Editorial

Point sur les
pêches
commerciales
Atlantique Nord

Pourquoi du saumon
sauvage ?

Nos Observations
PLAGEPOMI

Les Brèves

Continuité
Ecologique

POINT SUR LES PÊCHES COMMERCIALES DANS L'ATLANTIQUE NORD

(D'après un article d'Orri Vigfusson paru dans TROUT and SALMON d'Août 2013)

La Fondation pour le saumon de l'Atlantique Nord (NASF = North Atlantic Salmon Fund) et son partenaire Nord Américain : La Fédération du Saumon Atlantique (ASF – (1)) sont fâchées avec l'OSCAN (2) (Celle ci a échoué dans le renouvellement des accords avec le Groenland).

Les accords limitaient la pêche commerciale depuis 30 ans, afin de sauver les stocks de saumons sauvages qui étaient en danger sous la pression d'une pêche commerciale (avec des navires de différentes nationalités).

Pendant 30 années des délégués de l'OSCAN ont :

- laborieusement élaboré des accords avec les représentants Groenlandais ;
- permis à des gouvernements nationaux notamment l'Ecosse, la Norvège et l'Irlande d'ignorer les préconisations des scientifiques (de l'ICES – (3)).

C'est un exemple d'intransigeance et de perte de temps. Orri Vigfusson avait prévenu les ONG que ces accords ne résoudraient pas le problème. Malgré cela, les ONG ont continué à soutenir l'OSCAN.

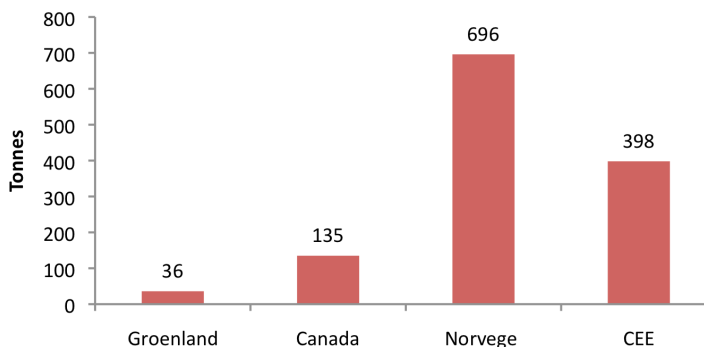
Ces nations ont nargué les conseils de l'ICES. La pêche commerciale du saumon devait être limitée à un nombre de poissons dans les estuaires des rivières ou le long de leurs côtes.

Lors de la réunion annuelle en Irlande, l'OSCAN a ignoré les conseils de limiter la pêche du saumon sauvage uniquement dans les eaux du Groenland à des fins de subsistance. Conséquence : les pêches commerciales ont repris en Août 2013, 75 tonnes de saumons sauvages pourraient être pris dans la saison de pêche (d'une durée de 3 mois). Sans compter les captures non déclarées.

Pendant les 30 dernières années, des progrès avaient été obtenus. Ils résultaient essentiellement de deux organisations indépendantes (avec un statut privé) le NASF et l'ASF. D'importantes sommes – 50 à 60 millions de dollars US- ont été engagées pour compenser les pertes des pêcheurs qui avaient stoppé la pêche du saumon. Depuis 1993, 750 familles Groenlandaises ont bénéficié des subsides et des aides financières, pour trouver des emplois alternatifs. Les accords prévoyaient une pêche de subsistance.

Les Groenlandais ont dénoncé les rigueurs qui leurs sont imposées car paradoxalement des nations autorisent les pêches commerciales du saumon au large de leurs côtes et dans les estuaires de certaines rivières.

CAPTURES DE SAUMONS SAUVAGES DANS L'ATLANTIQUE NORD EN 2012 (en tonnes)



Données du graphique : Atlantic Salmon- Autumn 2013

Ces pratiques de pêche capturent des populations de saumons, de différentes origines (stocks mixtes). Elles mettent en danger les stocks de certaines rivières où le nombre de saumon est faible. En réalité, ces pêches côtières sont en augmentation en Ecosse (récolte Ecossaise : 130 tonnes sur les 398 tonnes de la CEE).

Les pêcheurs des îles Féroé continuent de travailler avec le NASF. Mais ils n'apprécient pas le fait que les Norvégiens, Ecossais et Irlandais « tuent » 98 % des saumons qu'ils épargnent.

Il est indispensable que les nations (Irlande, Ecosse, Norvège) qui imposent des règles à d'autres soient exemplaires dans leur politique de pêche.

- (1) ASF = Atlantic Salmon Fédération ; abréviation Française FSA
- (2) OSCAN = Organisation Saumon Conservation Atlantique Nord – (NASCO = North Atlantic Salmon Conservation Organisation)
- (3) ICES = Conseil international pour l'exploration de la mer

Louis SAUVADET

POURQUOI DU SAUMON SAUVAGE ?

Présent au delà du 41^{ème} parallèle Nord, le saumon sauvage a eu dans un passé récent un rôle alimentaire important le long de tous les fleuves qui se jetaient dans l'Océan Atlantique.

Des exemples (uniquement en France) :

- Au 17^{ème} siècle, une montée de saumons a sauvé les villageois de Montsauche (village situé sur les rives de la Cure dans la Nièvre) de la famine ;
- C'était une ressource, alimentaire et financière, très importante dans le Sud Ouest au 19^{ème} siècle : la guerre des baros dans les Gaves et Nives en témoigne, voir le livre « Histoire de la pêche du saumon » de Jean Claude BOUCHET, éditeur Marrimpouey, Pau ;
- Le témoignage de Maurice Genevoix en 1948 : « J'ai vu Pitaine (pêcheur professionnel au filet barrage sur la Loire) alors qu'il avait barré à 100 mètres de ma maison, sortir en 15 jours, 6 tonnes de saumons. Je dis bien 6000 kilogrammes ».

Nous avons abordé dans différents bulletins précédents les causes qui ont amené nos populations de saumons à des niveaux proches de l'extinction, sur l'Allier, au début des années 1990. Estimation de 200 saumons au niveau de Vichy, estimation confortée par le peu de frayères observées ces mêmes années.

En 2012, 95 % des saumons Atlantique consommés dans le monde sont de provenance d'élevage. En France, nous sommes les plus gros consommateurs de saumons d'élevage d'Europe, la consommation est d'environ 2,5 kg/hab./an soit 170 000 tonnes/an.

Ces poissons proviennent de fermes d'élevage en mer. Ce sont des élevages situés dans des fjords, la densité de poissons dans ces enclos est très élevée. Ceci entraîne plusieurs conséquences :

- Ce poisson d'élevage est-il dangereux pour la santé des consommateurs ? La réponse est « oui » pour Anne-Lise Bjørke Monsen, du laboratoire de biochimie clinique à Bergen : « Les polluants retrouvés dans le saumon d'élevage ont une mauvaise influence sur le développement du cerveau, et sont associés à l'autisme, à l'hyperactivité et à la baisse du QI (quotient intellectuel). On sait aussi qu'ils peuvent avoir un effet négatif sur les défenses immunitaires, le système hormonal et le métabolisme ». L'utilisation d'antibiotiques dans l'alimentation de ces poissons d'élevage pour lutter contre les maladies piscicoles est néfaste, (d'ailleurs les femmes enceintes devraient éviter de consommer ce poisson d'élevage).
- Au Chili une infection (Infectious Salmon Anémia ou ISA) a eu de graves conséquences socio-économiques pour des personnes vivant des produits de la mer. Des milliers de personnes (26 000) se sont retrouvées sans emploi. L'impact économique global a été chiffré à 2 milliards de \$ (USA).
- Une pollution accrue de l'environnement marin situé près des fermes aquacoles, due à la densité de poissons (rejets, poux de mer). Les poux de mer sont une menace pour les poissons sauvages, truites de mer et saumons notamment. Sur la Fraser (fleuve situé en Colombie Britannique - Canada), la population de saumons adultes sockeye était estimée à un million. Suite à l'implantation de fermes d'élevage de saumon atlantique situées à proximité des routes de migration des smolts et des adultes ; seulement 100 000 sockeyes sont de retour, et 90 % meurent avant le frai.
- Des saumons échappés des fermes d'élevage viennent frayer dans des rivières. Ils mettent en danger la population sauvage de saumon.

Proposition des ONG (European Anglers Alliance - EAA) :

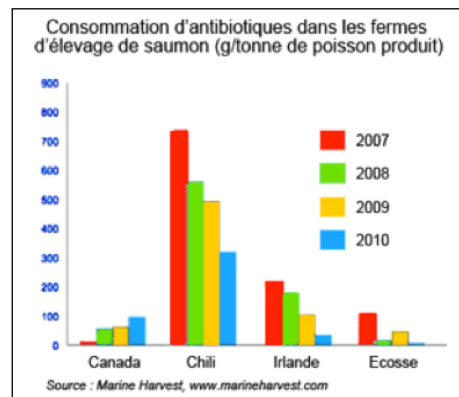
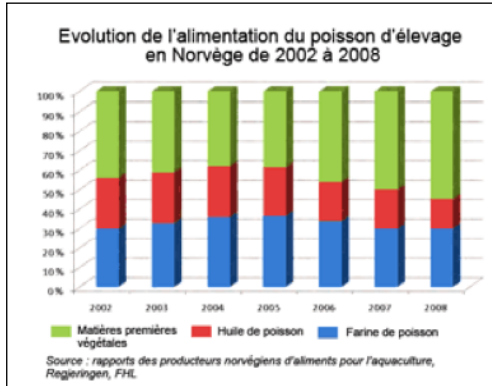
Une proposition serait de mettre ces élevages de poissons de fermes piscicoles dans des réservoirs clos. On pourrait ainsi espérer une limitation des dommages collatéraux sur les populations sauvages.

Notre commentaire

C'est un premier pas, car d'autres problèmes restent à résoudre :

- L'élimination des risques pour les consommateurs ;
- le traitement des déchets ;
- la pêche durable : pour produire un kilo de saumon d'élevage il faut de 2 à 3 kg de produit de l'Océan.

L'élevage intensif de saumons est une industrie à haut risque pour les consommateurs et la biodiversité marine.



La restauration de nos populations de saumons sauvages.

Les populations de saumons sauvages ont de l'avenir. La conquête du bassin de la Sélune et le réaménagement du complexe hydro-électrique de POUTES sur l'Allier sont les premiers pas vers la valorisation de notre patrimoine salmonicole. Ce patrimoine salmonicole peut aussi être source de retombées économiques et de création d'emplois dans les bassins fluviaux fréquentés par le saumon sauvage.

Les efforts devront être effectués ou poursuivis sur :

- la continuité écologique ;
- la gestion des micro-centrales : des migrations ascendantes et dévalantes ont lieu de mi-mars à mi-mai, période où la demande énergétique est moindre. Sur certaines portions de cours d'eau il existe également des migrations automnales. Il y aurait lieu de renégocier les arrêtés préfectoraux, au cas par cas ;
- la pêche commerciale (quand elle existe) et sportive ; ceci pour laisser une dépose d'œufs suffisante dans les meilleurs secteurs de rivières afin d'accroître la production de juvéniles ;
- les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. A ce sujet, certaines organisations mettent en avant leurs pratiques pour nourrir la population mondiale. Or, ils doivent comprendre que le saumon sauvage peut redevenir une ressource alimentaire de très haute qualité et de haute valeur économique ;
- l'information au grand public ;
- la connaissance des bonnes pratiques : à ce sujet, des échanges périodiques entre les différents partenaires (conseils scientifiques, établissements publics, administrations, collectivités territoriales, riverains, ONG) sont indispensables.

Afin de motiver et d'avancer, des objectifs clairs facilement quantifiables faciliteront le dialogue entre les partenaires.

Le saumon doit être considéré comme une ressource alimentaire et touristique ; un symbole culturel et un baromètre d'un environnement sain.

Louis SAUVADET



OBSERVATIONS REMISES POUR L'ELABORATION DU PLAGEPOMI

Nous avons été invités par la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) Centre à nous exprimer sur le PLAGEPOMI (plan gestion des poissons migrateurs 2014 – 2019). Nous leur avons fait part de nos observations. Les têtes de chaque paragraphe de la DREAL sont indiquées en italique.

1 – Le respect de l'obligation d'entretien d'un dispositif de franchissement par son propriétaire est traduit dans les actes administratifs lors des renouvellements de droit et fait l'objet de contrôles ciblés

Nos observations Dans toute réalisation nous devons : évaluer, étudier, réaliser, valider, tracer (ce dernier critère doit avoir une notion de périodicité) et éventuellement réajuster.

Quelques mesures de bon sens peuvent améliorer l'efficacité des aménagements.

Caractéristiques de la migration des smolts :

- La dévalaison des smolts est généralement nocturne ; elle peut être diurne lorsqu'il y a un retard dans la migration ;
- Les smolts nagent à proximité de la surface ; ils sont généralement dans les écoulements d'eaux les plus rapides.

D'où un facteur d'ordre un dans l'échec des résultats, en terme de transparence migratoire, suite aux ensemencements en amont de POUTES, et ceci jusqu'en 2007.

Exemples de proposition de mesures :

- Abaissement de 50 centimètres d'une vanne à Vichy pour améliorer le transfert des smolts pendant deux soirées/semaine pendant 3 heures (exemple 19 à 22 heures) de fin mars à mi-mai. Ceci aurait comme effet d'accélérer les filets d'eaux dans le dernier tiers de la retenue (certaines années des observateurs ont vus des smolts qui sautaient hors de l'eau dans cette zone) ;
- Pouvons nous négocier des périodes d'arrêt de fonctionnement (surtout nocturne) des usines hydro-électriques lors des descentes de smolts (période critique dans le haut Allier mi-mars à fin-avril, voir mi-mai) ? Pourraient-elles être compensées ?

2 - Pour la cohérence de l'action du Plagepomi sur l'exercice de la pêche, la coordination interservices dans la lutte contre le braconnage est maintenue.

Nos observations Il serait souhaitable qu'il y ait une cohérence entre la pêche des carnassiers (exemple l'ouverture de la pêche du brochet au lancer) et la protection des migrateurs. Ceci, pour sensibiliser les pratiquants à la protection des migrateurs (saumon) et limiter le braconnage.

3 - La gestion hydraulique des ouvrages en cours d'eau et des réserves de soutien d'étiage tient compte des cycles biologiques des poissons migrateurs amphihalins.

Nos observations Exemple sur une mesure potentielle, elle concerne le seuil des Lorrains.

- Abaissement des hausses au barrage des Lorrains, (est ce possible ? sous quelles conditions ?). Ceci pour faciliter la migration des saumons adultes (période souhaitée : de mi-Novembre à fin mai). S'il y a la possibilité de réaliser cette mesure nous devons en mesurer l'impact (critères à fixer) et l'efficacité.
- Publicité (proposition) : photos sur le site de EPL de l'état de la passe, section migrateur mise à jour périodiquement.

Remarque => Il est à noter que sur ce sujet, la continuation du surcreusement du lit de la rivière (incision), du en grande partie aux exploitations de granulats (sable, gravier, galets) des années 1950 à 1980 dans le lit même de la rivière. Ce surcreusement (qui hélas continue) a entraîné la création de seuils dans le linéaire fluvial emprunté par les migrateurs. Il est nécessaire de créer des dispositifs de franchissement de ces seuils qui ont un coût. Les financements (ou une partie) correspondants devraient être pris en charge par la taxe parafiscale sur les granulats, qui a été instituée en 1975, notamment en vue de réduire les nuisances provoquées par ces extractions.

4 - Accompagner la reconquête d'habitats productifs et accessibles par des opérations de soutien temporaire d'effectif en juvéniles.

Nos observations Les opérations de soutien des effectifs ont été réalisés essentiellement à partir de saumons tardifs. Au vu des effectifs de saumons depuis la fin des années 1980 – début des années 1990, le « déséquilibre » saumons d'hiver / saumons de printemps s'est accentué en faveur des seconds.

Jusqu'aux années 1970, les saumons d'hiver représentaient les 2/3 de la montaison annuelle de saumons dans le bassin de l'Allier.

Aussi nous devons nous poser les questions suivantes :

- Est il envisageable de prendre des géniteurs à partir de saumons précoces ? afin de tenter de renverser la tendance ;
- Ces saumons (précoces) auront-ils plus d'efficacité en termes de réussite que dans le milieu naturel ?

Enfin il serait souhaitable que des objectifs chiffrés en termes de nombre de saumons de retour à Vichy soient fixés, cela permettrait une mobilisation de tous les acteurs.

5 - Le programme de soutien d'effectif privilégie la production de juvéniles issues de géniteurs sauvages et recherche une adaptation aux besoins de soutien annuel.

Nos observations A partir de quels critères peut-on définir qu'une zone est dite « saturée » par la reproduction naturelle ?

Certaines zones sont effectivement régulièrement bien fréquentées (elles sont connues de quelques personnes). Ces personnes connaissent le nombre de géniteurs et de nids dans ces zones. D'autres, sont très irrégulièrement fréquentées.

Les repérages, par hélicoptère :

- ne donnent aucune indication sur le nombre de géniteurs présents ;
- ne distinguent pas la différence entre une frayère à grosses truites et une autre à saumons.

D'autre part, le linéaire de radiers proche d'un lieu de frayère est aussi un facteur d'ordre un ; c'est un des critères de la capacité d'accueil du nombre d'alevins possibles.

6 - L'évolution de la colonisation des bassins par les espèces envahissantes fait l'objet d'une caractérisation et d'une évaluation de ses impacts.

Nos observations Impacts des silures et cormorans sur les migrateurs :

Quelles sont les études menées à ce sujet ? A t on des premiers résultats ? Si oui, quelles sont les décisions et actions envisagées ? Quels seront les critères de suivi ?

7 - L'implantation des juvéniles déversés dans le milieu naturel lors des opérations de soutien d'effectif fait l'objet de mesures d'évaluation.

Nos observations Il serait souhaitable de mettre un pourcentage d'œufs œillés issus de géniteurs sauvages de première génération dans les incubateurs, afin d'avoir une évaluation sérieuse du taux de réussite.

Les conseils scientifiques : leurs conseils doivent être pris en compte, mais ils devraient être modérés car il y a la réalité du terrain.

Dans toute action entre l'étude théorique et la pratique il y a des "ajustements" ; ils ont essentiellement un rôle de pondération afin d'être au plus près de la réalité. Il serait intéressant que des personnes y ayant un intérêt puissent s'exprimer et être associées à certaines décisions.

La zone refuge en amont de Langeac.

- Est-elle totalement justifiée ?
- Est-elle saturée ?

Bien évidemment, il est hors question de suggérer d'être laxiste sur les problèmes d'ensemencement, de génétique, etc.

- Quelques incubateurs chargés avec des œufs œillés de géniteurs issus de la montaison de l'année auraient ils un impact ? De plus, ces "outils" peuvent avoir un rôle pédagogique important auprès des scolaires riverains.
- Prenons le cas de l'hiver 2003- 2004 où une grande partie du frai fut détruit par la crue de décembre 2003. Sur l'Allier, les débits supérieurs à 300 m³/s au niveau de POUTES ont un impact négatif sur les frayères à salmonidés, (observation d'un fin connaisseur du Haut-Allier).

A notre avis, ce serait un principe de précaution de se réserver la possibilité d'ensemencer le Haut-Allier (après la modification de POUTES) :

- avec des prérequis, exemple : alevins de souche direct (en provenance de géniteurs sauvages de l'année) ;
- sous certaines conditions : crues dans le Haut-Allier, zones étendues sans ou très peu de frayères,...

De plus, le système Loire – Allier est très particulier : très longue migration fluviale, variations de la température de l'eau très importantes (de près de 0 °C à 26 °C), saumons de deux et trois étés de mer à plus de 95 %.

Autre remarque concernant les ratios femelles mâles sur les frayères.

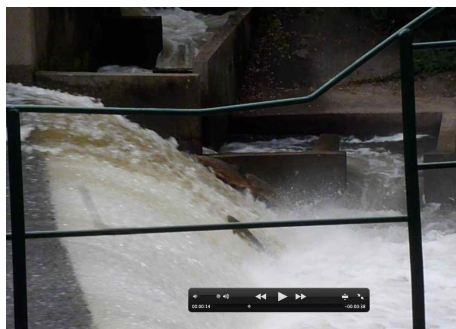
Une évaluation des conséquences doit être faite dans le cadre d'un projet d'ouverture (même si elle est lointaine) de la pêche avec captures ;

Comparer les ratios d'aujourd'hui avec ceux observés par Guy Thioulouse (et le CSP) dans les années 1960 – 1970, années où la pêche du saumon était ouverte (commerciallement et sportivement sur tout l'axe Loire – Allier, estuaire inclus) ;

L'impact de la pêche sportive sur ce ratio est connu ; pendant de nombreuses années pourcentage élevé de captures de femelles, jusqu'à 80 %, par rapport aux mâles. Nous n'avons pas celui de la pêche commerciale.

L'ensemble du CA.

**NOUS SERONS AU CARREFOUR NATIONAL DE LA PÊCHE DE CLERMONT-FERRAND
LES 17 ; 18 et 19 JANVIER – GRANDE HALLE D'Auvergne – Cournon**



Trois saumons tentant de franchir
Chambezon.
D'après vidéo du 16/10/2013.

Quelques difficultés !

Cet automne, nous avons été témoins de retards de la montaison aux barrages de Chambezon (Allier) et de Vieille Brioude (Allier). Les saumons ont des difficultés à trouver l'entrée des passes à poissons. Certains poissons n'accéderont pas aux meilleures zones de frayères. Les tentatives de passer « en force » l'obstacle (soit par des sauts pour Chambezon ou des montées sur le glacis à Vieille Brioude) mettent à rude épreuve leurs réserves énergétiques si utiles lors de la période du frai. Nous avons rencontré la société propriétaire du barrage de Chambezon. La résolution de ces deux points noirs demandera (malheureusement) du temps

BREVES

Vie associative. Les 20 juillet et 30 Août des membres de notre association ont participé au nettoyage des deux incubateurs et au renouvellement des filtres de la prise d'eau de l'Incubateur de l'Arçon. Les 7 et 8 Octobre nous avons participé à l'ablation de la nageoire adipeuse sur les futurs smolts.

Décès C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris :

- Le décès de notre ami Jean-Claude Barthomeuf. Jean-Claude avait été membre du Conseil d'Administration de notre association.
- Le décès de Monsieur André Chalié. André était le Président d'Auvergne-Pêche-Aventures. C'était un poète, un des plus ardents défenseurs du saumon, membre de notre association, il avait collaboré à notre revue.

Louis SAUVADET

Selon les chiffres communiqués par LOGRAMI, le nombre de saumons ayant franchi le barrage de :
VICHY est de 819 (au 7 Octobre 2013) ; POUTES est de 29 (au 17 Octobre 2013)
DESCARTES (Creuse) est de 92 (au 21 Octobre 2013)

Les éditions roymodus ont publié, suite à une idée de LOGRAMI, une BD intitulée L'Allier du saumon. Voir le site internet <http://www.roymodus.com/599-L-Allier-du-saumon> pour passer commande.

Dans son CD « Encore heureux », le groupe ADAGE chante: Migrateur et Le cours d'une vie. Ces deux textes racontent la vie du saumon de l'Allier pour l'un et décrit la rivière d'Allier pour le second
Contact pour commande duo.adage@orange.fr

J'aide les actions en faveur du Saumon Atlantique Loire Allier



J'adhère à [l'Association Protectrice du Saumon](#)

Nom (en lettres CAPITALES) : Prénom

Adresse : Courriel :

Code postal : Ville : 

Membre adhérent : ☐ 25 € Membre sympathisant ☐ ..30 €

Membre bienfaiteur : ☐ 35 €

Ci joint la somme de€

Par chèque bancaire ☐ chèque postal ☐ autre ☐

A l'ordre de [l'Association Protectrice du Saumon Loire Allier](#)

A Monsieur Guy AUGRANDENIS - 3, rue des Grises – 63570 LA COMBELLE

La carte de membre me sera renvoyée dès réception par retour de courrier

CONTINUITE ECOLOGIQUE

USA

Après celui de Great Works l'an passé, le barrage de Veazie sur la Penobscot (Etat du Maine) a été démantelé cet été. Le linéaire accessible aux poissons migrateurs atteint 1000 miles soit 1600 kilomètres. (Source Atlantic Salmon). Voir les images sous le lien <http://www.flickr.com/photos/penobscotrivetrust/with/10462723255/>.

ESPAGNE

Deux barrages ont été démantelés sur la rivière Eo (rivière « frontière » entre La Galice et Les Asturies), une des rivières à saumons Espagnole : le barrage de Fondón, dans la ville de A Pontenova, et celui de Gumersindo (voir photos ci dessous), dans la ville de Ribeira de Piquín .

Ces barrages avaient été construits dans le but de détourner l'eau pour alimenter des centrales électriques. Ces concessions arrivaient à terme.



Presa de Gumersindo

Avant



Estado del río tras la demolición de la presa de Gumersindo.

Photos : source interne **Après le démantèlement**

ECOSSE

Un des tributaires de la rivière SOUTH ESK, le ROTTAL, avait été canalisé entre 1800 et 1860, depuis près 200 ans. Les saumons et truites de mer avaient déserté ce tributaire. Après avoir étudié les anciennes cartes et procédé à des études approfondies concernant : la stabilité du lit de la rivière, l'hydrologie et la diversité des habitats, des travaux effectués entre Mai et Août 2012 ont permis au ROTTAL de retrouver son cours original. Ce qui est réconfortant : dès novembre 2012 des observateurs ont vu des saumons et truites de mer qui frayaient. En complément, des arbres ont été plantés pour accroître l'ombre, le stockage d'eau et de réduire les pollutions diffuses. De plus le bassin de La South Esk est considéré zone spéciale de conservation pour la moule perlière. Cette restauration est vue comme un modèle de coopération entre les organismes environnementaux Ecossais, les ONG et le propriétaire du domaine.

FRANCE

Bassin ALLIER

Les travaux de Pont du Château (voir photo), coût 319 332 € avec la participation de L'agence de l'eau Loire-Bretagne (133 500 €) et le Fonds Européen Régional de développement (78 300 €), et de Vezézoux sont terminés. Sur l'Alagnon au Moulin Grand (Massiac) la passe naturelle est terminée, la passe à bassins coté chenal de dérivation est en construction, coût total des travaux : 434 232 € dont 50 % pris en charge par L'agence de l'eau Loire Bretagne.



Allier : Pont du Château



Alagnon : Passe naturelle du Moulin Grand à Massiac
Louis SAUVADET